



Priorisation géographique des inventaires naturalistes : l'exemple des zones ateliers de Brest métropole

Fiche n° 25

Maître d'ouvrage :

- Brest métropole (département du Finistère)

Partenaires associés

- Conservatoire botanique national de Brest (CBNB)
- Bretagne Vivante
- Université de Bretagne Occidentale (UBO)
- Etc.



Objectif (s)

- Définir les parties du territoire métropolitain sur lesquelles concentrer les inventaires naturalistes détaillés.
- Cibler les protocoles naturalistes à engager en fonction des zones sélectionnées.

Description de l'action

➤ L'émergence de l'impossibilité de réaliser des inventaires floristiques et faunistiques détaillés sur l'intégralité du territoire de Brest métropole

Dans le cadre de son plan de biodiversité, Brest métropole avait dressé un portrait général de la biodiversité de son territoire. Cette première analyse avait mis en lumière des disparités spatiales et taxonomiques. En outre, cette connaissance s'appuyait sur des observations issues pour la plupart d'inventaires opportunistes, non protocolés.

Fort de ce constat, il est apparu, collectivement, la nécessité de disposer de connaissances plus approfondies (taxonomiques, géographiques et protocolaires), d'une part, à l'échelle de l'ensemble du territoire (approche globale) et d'autre part, sur des territoires plus réduits (approche locale). Ces derniers doivent permettre la réalisation d'inventaires et de suivis très fins qui ne pourraient pas être mis en œuvre sur la totalité du territoire de la métropole. Dès lors, les réflexions sur l'élaboration de stratégies de prospections ont débouché sur la notion de zones ateliers : zones circonscrites sur lesquelles était portée la pression d'inventaires.

➤ Les zones ateliers : les critères de leur délimitation

Deux groupes de critères ont contribué de façon équivalente à la délimitation des zones ateliers :

- leur répartition spatiale devait répondre à deux critères géographiques, à savoir une répartition sur l'ensemble de la métropole et la nécessité que toutes les communes soient concernées par au moins une de ces zones ;
- les zones ateliers devaient être représentatives des différents contextes et milieux du territoire. La répartition des zones devait permettre au final de couvrir l'ensemble des milieux présents sur Brest métropole, les inventaires visant à identifier les espèces présentes en leur sein pouvant être extrapolé - au moins pour partie - aux autres milieux de même nature.

La démarche a donc été de ne pas se focaliser soit sur les zones reconnues comme étant de plus grand intérêt écologique, soit sur les zones à enjeux (zones d'urbanisation future par exemple).

Description de l'action (Suite)

De plus, la délimitation des zones ateliers devait permettre d'aboutir à des sites dont la taille était suffisante pour avoir une cohérence écologique, tout en restant réaliste au regard des investigations envisagées. La fourchette de 50 à 100 hectares a été ainsi retenue.

Enfin, ces zones devaient être accessibles, pour permettre la réalisation des inventaires, et leurs suivis sur des pas de temps plus ou moins longs.

➤ Les treize zones ateliers retenues

Sur la base des critères précédemment décrits, les zones ateliers ont été identifiées « à dire d'expert ».

Au final, treize zones ateliers ont été retenues. Sans viser l'exhaustivité, il y a lieu de noter :

- des zones naturelles et agricoles, associant une diversité des milieux ou bordées de coulées boisées ;
- des zones naturelles telles que les sources de la Penfeld ou la tourbière du Canada et ses abords ;
- des zones urbaines intérieures ou en bordure du littoral ;
- des zones littorales, composées de grandes variétés de milieux ou à dominante agricole ;
- des zones de transition entre agglomération et milieu rural, agricole et périurbain ;
- une ancienne carrière et ses abords restaurés, ainsi qu'une carrière de roche massive en activité.

Suite et perspectives

- La conduite d'inventaires exhaustifs a débuté. Pour être poursuivie, elle doit être affinée.
- A ce stade, des réflexions ont été engagées pour fixer des orientations aux inventaires et aux protocoles associés en fonction des zones ateliers et au regard des manques de connaissance. Ainsi, l'objectif à terme est d'établir une cartographie précise des habitats pour chacune des zones, mais par exemple seules certaines seraient l'objet d'inventaires standardisés des reptiles.
- Les zones ateliers paraissent être des zones privilégiées pour réaliser des suivis avec des données collectées selon des protocoles clairement définis et mis en œuvre. À terme, l'existence d'un réseau de zones ateliers constituerait un atout à l'échelle régionale, en jouant sur les complémentarités en fonction des territoires.

Bilan et enseignements

À ce stade du développement de la démarche, peu d'enseignements émerge encore.

Durée de mise en œuvre	Coût du projet / Moyens humains
Démarche de définition des zones ateliers à partir de 2018	Coût et moyens humains inclus dans d'autres missions

Contact : Régine DARAS (regine.daras@brest-metropole.fr)